



UNIVERSITÉ
RENNES 2

GUIDE AIDES AUX ÉTUDIANT·E·S

Santé, logement, transports,
loisirs, garde d'enfants...



ÉDITO

Équipe de direction

Université Rennes 2

Skipailh Ren

Skol-veur Roazhon 2

Pour faciliter et agrémenter votre vie quotidienne, de nombreuses aides existent, qui vous sont proposées par l'Université Rennes 2 et ses partenaires. Bourses, allocations, soutien médical et psychologique, accompagnement, conseils, loisirs... L'éventail de ces dispositifs est très large, mais parfois méconnu des étudiant-e-s. C'est la raison pour laquelle l'Université Rennes 2 a décidé de les recenser et de les éditer dans un guide.

Feuilletez-le et n'hésitez pas à bénéficier des avantages auxquels vous avez droit. Ces aides ont été mises en place pour vous permettre de poursuivre vos études sereinement. Profitez-en !

Kement hag aesaat ha gwellaat ho puhez pemdez ez eus meur a skoazell a c'hallo bezañ kinniget deoc'h gant skol-veur Roazhon 2 hag he c'hevelerien. Yalc'hadoù, skorennoù, skoazelloù mezekniezh ha psikologel, ambroug, kuzulioù, dudi... Bras eo an dibab, met a c'hall nebeut anavezet gant ar studierezed hag ar studierien. Sede perak he deus skol-veur Roazhon 2 divizet o renabliñ hag o embann en ul levrig-heñchañ.

Sellit ennañ ha na chomit ket etre daou evit ober ho mad eus ar pezh zo gouestlet deoc'h. Ar skoazelloù-se zo bet lakaet deoc'h da c'hallout mont gant ho studi ent-seder. Grit ho mad dioutañ !

SOMMAIRE

4 : Aides financières

5 : Logement

6 : Santé / social

12 : Culture et sport

13 : Solidarité

14 : Transports

AIDES FINANCIÈRES



BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX

Délivrée par le Crous, cette bourse peut être attribuée pour les diplômes nationaux, quelle que soit la modalité d'enseignement (en présence ou à distance). Vous pouvez faire une simulation pour savoir si vous répondez aux critères sur le site du Crous et remplir en ligne le Dossier Social Étudiant (DSE). www.crous-rennes.fr

AUTRES AIDES

Il existe d'autres aides financières auxquelles vous pouvez peut-être prétendre (aide mobilité Parcoursup, aide mobilité master, aide spécifique...). Plus d'informations sur le site du Crous : www.crous-rennes.fr

REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Les montants des droits d'inscription à l'université dépendent du cursus, du niveau d'études et de votre situation.

Un remboursement individuel des droits d'inscription est possible pour les étudiant-e-s non-boursier-ère-s en difficulté.

Le formulaire de demande de remboursement est à remplir en ligne entre le 8 et le 29 novembre 2021 à l'adresse suivante :

<https://intranet.univ-rennes2.fr/devu/droits-inscription>.

Contact :

Service Vie Étudiante (SVE)

Point Infos Vie Étudiante

Bâtiment Erève

Du lundi au jeudi de 12h à 17h et le vendredi de 12h à 16h30

vie-etudiante@univ-rennes2.fr

LOGEMENT



RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

Les étudiant-e-s de l'Université Rennes 2 peuvent profiter d'un choix conséquent parmi 25 cités et résidences universitaires à Rennes, allant de la chambre en cité universitaire au studio / T2. Des studios adaptés aux personnes à mobilité réduite ou atteintes d'une maladie invalidante sont aussi disponibles dans certaines résidences. Retrouvez les différentes résidences universitaires sur la carte interactive des campus de Rennes 2 : <https://map.univ-rennes2.fr>

Procédure :

Une fois votre Dossier Social Étudiant constitué, vous pouvez vous connecter sur www.trouverunlogement.lescrous.fr pour faire votre demande de logement.

Plus de renseignements sur le site du Crous. www.crous-rennes.fr

CAUTION LOCATIVE

L'organisme Action Logement propose la garantie Visale et offre à tou-te-s les étudiant-e-s, sans conditions de ressources ni de nationalité, une caution locative gratuite pour tout type de logement. Elle couvre les loyers et charges impayés.

⚠ Si la garantie est mise en jeu, le remboursement de la caution sera demandé.

D'autres aides sont également proposées par Action Logement : avance du dépôt de garantie Loca-Pass et aide Mobili-Jeune, pour aider les étudiant-e-s en alternance à payer leur loyer.

Demande de garantie Visale sur : www.visale.fr

Informations et démarches complémentaires sur : www.actionlogement.fr

Antenne Rennes
43 square de la Mettrie
02 21 07 01 01

Antenne Saint-Brieuc
5 place de la Liberté
02 96 68 92 12



ALLOCATIONS LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANT-E-S

Selon le logement occupé, les étudiant-e-s peuvent prétendre à deux types d'aides au logement versées par la Caf : l'APL et l'ALS (Aide Personnalisée au Logement ou Allocation Logement à caractère Social). Elles ne sont pas cumulables (ni entre elles, ni avec les allocations familiales perçues par les parents), ni rétroactives.

Le bail et la quittance doivent être établis au nom de l'étudiant-e. L'aide versée varie en fonction du montant du loyer, des ressources déclarées (pas celles des parents), de la nature du logement, du lieu d'habitation et du statut d'occupant (locataire, colocation).

⚠ Si le logement appartient à un membre de la famille, aucune aide ne sera versée.

Simulation, demande et suivi de dossier, pour l'aide au logement étudiant, tout se passe sur l'application **Caf - Mon Compte**.

Réforme des aides au logement : ce qui change

Depuis janvier 2021, les aides au logement sont calculées avec les ressources perçues sur les 12 derniers mois et non plus sur les 24 derniers mois.

Pour les étudiant-e-s (y compris étudiant-e-s salarié-e-s et boursier-ère-s) le droit ne change pas, quel que soit le montant de leurs revenus (sauf si le loyer a changé).

Notez que sont considérés comme étudiant-e-s les jeunes poursuivant leurs études et ayant moins de 28 ans au 1^{er} septembre 2020.

Pour en savoir plus : www.caf.fr/allocataires/actualites/2021/etudiant-ou-alternant-tout-comprendre-sur-l-evolution-des-aides-au-logement



CONSEILS

L'ADIL vous informe et vous conseille sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales en matière d'habitat et de logement. Cette information, qui repose sur la compétence d'une équipe de juristes confirmés, est complète, neutre, personnalisée et gratuite.

ADIL 35

22 rue Poullain Duparc, Rennes
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h30 au 02 99 78 27 27 en accès direct (fermé le 1^{er} mardi du mois).

Conseils personnalisés sur rendez-vous.

Des permanences sont assurées dans le département.
www.adil35.org

ADIL 22

5 rue du 71^e Régiment d'Infanterie, Saint-Brieuc
Renseignements téléphoniques : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 au 02 96 61 50 46
Réception sur rendez-vous de 14h à 17h / Fermé au public le jeudi après-midi.

Prise de rendez-vous en ligne sur
<http://reservation.adil22.org/>

8 permanences sont assurées dans le département.
www.adil22.org

FONDS D'URGENCE LOGEMENT

Rennes Métropole a déployé un fonds d'urgence logement pour soutenir les ménages en difficulté de paiement de leur loyer du fait d'une baisse de ressources liée à la crise Covid. Tous les métropolitain-ne-s ayant connu des baisses de revenus depuis le début de la crise peuvent bénéficier d'une aide.

Contact :

Un numéro unique «SOS loyer» : 0805 160 075



GUIDE LOGEMENT DU 4BIS

Le guide «Se loger dans Rennes Métropole» est édité chaque année par le 4bis. Vous y trouverez toutes les informations et les contacts utiles pour votre recherche de logement à l'année ou d'un logement temporaire dans Rennes Métropole. Ce guide est consultable sur le site du 4bis.

Pour votre recherche de logement, vous pouvez aussi vous rendre au Point Info Logement Jeunes. Une informatrice vous aide dans votre recherche de logement et vous renseigne sur vos droits et les aides dont vous pouvez bénéficier.

Accueil sans rendez-vous de 14h à 18h du mardi au vendredi.

Le 4bis, cours des alliés, 35000 Rennes
métro Charles De Gaulle

COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE & SOLIDAIRE

Xenia est une plateforme qui met en relation seniors et jeunes en fonction de leurs affinités pour une cohabitation intergénérationnelle et solidaire. Cette plateforme permet d'accéder à des logements à petits prix chez des seniors en bonne santé, de bénéficier des APL, d'aider un-e senior en lui rendant quelques services : outils numériques, courses, petit bricolage... L'équipe de Xenia accompagne les étudiant-e-s dans leur inscription et propose des logements adaptés.

Contact :

contact@xenia-cohabitation.com
01 30 78 18 35
www.xenia-cohabitation.com





SERVICE SANTÉ DES ÉTUDIANT-E-S

Une équipe de médecins, infirmier-ère-s, psychologues, psychiatres, diététicienne et assistantes sociales vous accueille, en toute confidentialité sur le campus de Villejean et propose :

- une infirmerie sans rendez-vous,
- des bilans de santé sur rendez-vous pour les étudiant-e-s de 1^{er} cycle,
- une visite médicale pour les étudiant-e-s étranger-ère-s hors Union Européenne, à faire au cours de leur première année d'arrivée en France,
- des consultations de médecine générale, gynécologie, psychiatrie, nutrition, addictologie (n'oubliez pas votre carte Vitale et votre attestation de mutuelle pour permettre la dispense d'avance des frais médicaux),
- des entretiens gratuits avec le/la psychologue, la diététicienne,
- des ateliers de relaxation/sophrologie, ateliers de cuisine, la formation PSC1, une formation des associations étudiantes à la prévention en soirée, des actions de prévention sur les campus,
- des entretiens et des accompagnements sociaux tout au long de votre cursus universitaire (service social commun avec le Crous) avec des assistantes sociales sur rendez-vous.

Contact :

Service santé des étudiant-e-s

<https://sse.univ-rennes.eu>
sse@univ-rennes1.fr

Rennes - Campus Villejean

Pôle santé social / Bât. R Érève, 2^e étage
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h,
avec ou sans rendez-vous
02 23 23 70 85 / 02 23 23 70 86

Saint-Brieuc - Campus Mazier

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, avec ou sans rendez-vous
02 96 60 81 61



LES ÉTUDIANT-E-S RELAIS SANTÉ

Le Service Santé des Étudiant-e-s propose sur le campus Villejean un dispositif d'accompagnement et de prévention par les pairs : les Étudiant-e-s Relais Santé (ERS).

Ils-elles sont là pour répondre à vos questions et vous orienter en fonction de vos besoins.

Les ERS visent également à recueillir les attentes des étudiant-e-s en matière de santé et à co-construire des projets et actions innovants avec le Service Santé des Étudiant-e-s visant le mieux-être et la qualité de vie des étudiant-e-s.

Contact :

ersrennes@gmail.com
www.facebook.com/ERSRennes

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Santé Psy Étudiants : ce nouveau dispositif permet à tous les étudiant-e-s qui le souhaitent de bénéficier de 6 séances auprès d'un psychologue libéral.
<http://ow.ly/AdZP50DVkJw>

ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANT-E-S EN SITUATION DE HANDICAP

Le Relais handicap de l'Université Rennes 2 assure l'accueil et le suivi des étudiant-e-s en situation de handicap - permanente ou temporaire.

Ce service vous accompagne dans votre parcours et met en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de vos études :

- accessibilité au savoir (cours, examens...),
- accompagnement vers le monde du travail (stage, job, 1^{er} emploi...).

Contact :

relais-handicap@univ-rennes2.fr
02 99 14 10 66 / 02 99 14 13 86
<https://intranet.univ-rennes2.fr/devu/relais-handicap>



COUVERTURE SANTÉ

À la rentrée universitaire, vous n'avez pas de démarches d'affiliation à la Sécurité Sociale à faire.

Que vous débutiez vos études ou que vous les poursuiviez, vous restez affilié-e à votre régime de protection sociale actuel, souvent celui de vos parents, ou tuteur-riche-s légaux-ales (régime général, agricole ou autres régimes spéciaux). Vous êtes rattaché-e à la caisse de votre lieu de résidence.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER :

- ouvrir un compte en ligne sur ameli.fr ou sur l'application mobile Ameli,
- déclarer un médecin traitant au cours d'une prochaine consultation,
- transmettre un RIB personnel par courrier postal,
- mettre à jour votre carte Vitale dans une pharmacie ou un site d'accueil.

MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE :

⚠ L'Assurance Maladie prend en charge 70% des frais de santé. Pour être remboursé-e à 100%, vous devez souscrire à une mutuelle santé, celle de vos parents ou une autre.
Si vos ressources sont faibles, vous pouvez prétendre, sous certaines conditions, à la complémentaire santé solidaire : <https://www.ameli.fr/simulateur-droits>

Contact :

3646 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
www.ameli.fr

AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

L'association Médiation Métropole PIMMS de Rennes vous met en contact avec un-e médiateur-ice social-e qui vous accompagne dans vos démarches administratives de la vie quotidienne :

Contact :

services.itinerants@pimms.org
06 27 62 62 74

HEALTH INSURANCE FOR INTERNATIONAL STUDENTS

As foreign students, you can get free, easy-to-use health care coverage. Just register on the dedicated website etudiant-etranger.ameli.fr and follow the instructions.

⚠ Students from EU member countries should ask for a European health insurance card in their home countries before arriving in France.

More infos :

<https://international.univ-rennes2.fr/about/your-arrival-rennes-2>

APPLICATION AMELI :

Pour une meilleure utilisation de votre protection santé obligatoire, téléchargez l'application Ameli.

Votre espace personnel est accessible depuis votre tablette ou smartphone :

- consultez vos remboursements de soins ;
- téléchargez votre attestation de droits ;
- commandez votre carte Vitale. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol ;
- commandez votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ;
- gérez vos informations personnelles (adresse, téléphone, coordonnées bancaires...) ;
- posez vos questions par e-mail directement à un-e conseiller-ère ;
- trouvez un médecin ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs ;
- localisez la borne la plus proche de vous pour mettre à jour votre carte Vitale.



MISE À DISPOSITION GRATUITE DE PROTECTIONS PÉRIODIQUES

Le Bureau de la Vie Étudiante et l'Université Rennes 2 proposent des **distributions gratuites de protections bio jetables (tampons et serviettes) ou réutilisables (cups et serviettes) sur les campus de l'université.** Vous pouvez vous fournir tout au long de l'année auprès de l'Épicerie gratuite, du Service Santé des Étudiant-e-s et du Point Infos Vie Étudiante situé à l'Érève. Des distributeurs gratuits de protection à l'unité sont aussi installés dans certaines toilettes des bâtiments.

FAIRE FACE AU HARCÈLEMENT SEXUEL

Pour faire face au harcèlement, vous n'êtes pas seul-e ! Vous avez besoin d'une écoute ou de conseils ? Alertez le médecin pour obtenir de l'aide. Une totale confidentialité est garantie.

Contact :

Service Santé des étudiant-e-s
vss-sse@univ-rennes.fr

Plus d'informations : www.univ-rennes2.fr, rubrique université/Rennes 2 s'engage/Actions pour l'égalité



CHANGEMENT DE PRÉNOM D'USAGE

Tout-e étudiant-e a la possibilité, sur demande écrite adressée au Service Vie Étudiante (SVE), d'être désigné-e sous son-ses seul-s prénom-s d'usage dans l'ensemble des documents de l'université, à savoir :

- des documents à usage interne : liste d'inscrit-e-s (appel, émargement...), listes de résultats (affichage des admis-es à l'issue du jury),
- des documents à usage externe : certificat d'inscription, relevés de notes.

Une attestation de changement de prénom et/ou de civilité signée du-de la président-e de l'université peut être obtenue auprès du SVE.

En revanche, l'attestation de réussite au diplôme et le diplôme ne pourront être délivrés qu'avec le prénom d'état civil.

Il est possible de changer de civilité sur une série de documents édités par l'université. Pour cela, il faut en faire la demande au SVE en même temps que le changement de prénom d'usage.

Pour ceux-celles qui ont déjà fait la démarche de changement de prénom d'usage, une demande spécifique doit être faite auprès du SVE afin que la civilité soit modifiée.

Contact :

vie-etudiante@univ-rennes2.fr

CROUS

Une procédure pour le changement de prénom de civilité et/ou d'usage existe aussi au Crous pour les étudiant-e-s ayant un dossier.

Contact :

<https://www.crous-rennes.fr/crous/changement-prenom-civilite/>



AUTRES RESSOURCES

BUREAUX D'AIDE PSYCHOLOGIQUE UNIVERSITAIRE

Les Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) sont des **centres de consultation pour les étudiant-e-s qui souhaitent une aide psychologique.** L'équipe, composée notamment de psychiatres et de psychologues, tou-te-s psychothérapeutes ou psychanalystes, reçoit des étudiant-e-s, à leur demande, et propose des entretiens et consultations. Le rythme des séances est déterminé par le-la thérapeute et l'étudiant-e. La démarche est confidentielle.

Les consultations des Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) sont prises en charge par les organismes de sécurité sociale à 100%.

Contact :

11 boulevard de la liberté , 35000 Rennes
02 99 30 81 24

ACCÈS AUX SOINS OSTÉOPATHIQUES

Un partenariat avec l'Institut d'Ostéopathie de Rennes-Bretagne situé sur le campus Ker-Lann permet aux étudiant-e-s de l'Université Rennes 2 **de bénéficier d'une adhésion gratuite et d'une consultation à 5€.** Les sportifs-ve-s de haut niveau de l'université bénéficient quant à eux-elles de la gratuité totale.

Contact :

Prendre rendez-vous : 02 99 57 23 96

Un partenariat avec Bretagne Ostéopathie permet à tou-te-s les étudiant-e-s de l'Université Rennes 2 **de bénéficier d'une consultation à 10€.** Pour les boursier-ère-s, le tarif est de 5€. La gratuité est accordée aux sportif-ve-s de haut niveau de l'UFR STAPS. Les consultations ont lieu sur le campus de la Harpe à compter du 30 septembre.

Contact :

Prendre rendez-vous :
<https://harpe.bretagne-osteopathie.com>

AIDE PSYCHOLOGIQUE EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

Le Crous et l'association Apsytude proposent pendant l'année universitaire aux étudiant-e-s logé-e-s dans les résidences universitaires des consultations gratuites de psychologues.

Contact :

rdv.apsytude@gmail.com

LE 4BIS : UN LIEU, D'INFORMATION ET D'EXPRESSION POUR TOUS LES JEUNES

Besoin d'infos ou d'un bon plan ? L'équipe du 4bis Information Jeunesse vous accueille et répond à vos questions toute l'année, de 13h à 18h du mardi au vendredi, et de 14h à 18h le samedi (hors vacances scolaires).

Point Accès aux Droits des Jeunes (Espace D-Code)

Le point d'Accès au Droit des Jeunes vous aide à connaître et faire valoir vos droits en rendant accessibles les informations juridiques dans différents domaines de la vie quotidienne (travail, consommation, famille, relation avec la justice, discrimination...) Cet espace est gratuit et anonyme. Une animatrice vous accueille au 4bis sans rendez-vous les mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30.

Contact :

contactpadj@le4bis-ij.com

Point Accueil Écoute Jeunes – Le Säs

Le Säs est un lieu d'information, d'écoute, de dialogue et d'orientation, anonyme, confidentiel et gratuit, animé par des professionnels de la prévention et de l'écoute. On peut aussi y trouver des documents d'information sur la santé et du matériel de prévention en libre service (préservatifs, bouchons d'oreilles, éthylotests,...). Le Point Accueil Écoute Jeunes – Le Säs est situé au premier étage du 4bis.

Contact :

sas@le4bis-ij.com
02 99 31 87 35 du mardi au vendredi de 14h à 18h

ACCÈS AU SPORT ET À LA CULTURE



SAISON CULTURELLE UNIVERSITAIRE

L'Université Rennes 2 propose, via son service culturel, une saison pluridisciplinaire ouverte à tous les publics sur les campus de Rennes et Saint-Brieuc. Vous accédez ainsi à une programmation professionnelle de concerts, spectacles, conférences, expositions, visites, ateliers, et ce gratuitement grâce à votre contribution CVEC.

Contact :

Bâtiment O - niveau 1
s-culturel@univ-rennes2.fr
02 99 14 11 55

@sculturelR2
 @CultureRennes2
 @serviceculturelrennes2

DISPOSITIF SORTIR!

Sortir! facilite l'accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs. Vous êtes éligible, si vous êtes :

- étudiant-e boursier-ère aux échelons 2 à 7,
- étudiant-e en mobilité internationale, sous conditions de revenus, à partir de la 2^e année consécutive en France.

Vous bénéficierez de réductions importantes pour des sorties et activités ponctuelles : cinéma à 3 €, spectacles à 4 €, piscine à 0,80 €... Vous pourrez aussi profiter d'une aide financière pour une inscription à des activités à l'année (sport, pratique artistique, bien être...).

Dossier à remplir en ligne sur :
www.metropole.rennes.fr/tst-sortir

À la rentrée 2021, bénéficiez d'un coup de pouce pour une activité régulière : +30€ pour les -25ans et +20€ pour les +25 ans.



PRATIQUE SPORTIVE GRATUITE

Vous pouvez vous inscrire à un ou plusieurs sports proposés par le Service Inter-Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SIUAPS) en vous rendant sur : www.siuaps.univ-rennes.fr. C'est gratuit ! Il est important de vous préinscrire au plus tôt sur le site internet du SIUAPS pendant la pré-rentrée en septembre et de vous rendre au premier cours pour confirmer votre inscription. Les places sont limitées.

DISPOSITIF PARCOURS

Le 4 Bis – Information Jeunesse propose aux jeunes de 15 à 25 ans de mener des projets en lien avec différents festivals : le Festival du TNB, le Festival Travelling, le festival Mythos et le festival national du film d'animation. Ce dispositif permet un accès privilégié aux événements, spectacles, performances mais aussi des visites de lieux culturels, des interviews avec des artistes, des professionnel-le-s du spectacle, des accès aux répétitions et/ou coulisses, des ateliers (en amont, pendant et après le festival).

Pour vous inscrire dans le dispositif, renseignez-vous au 4bis ou auprès de l'équipement jeunesse le plus proche de votre quartier ou commune (Rennes Métropole).

PASS CULTURE

Le Pass Culture est un dispositif porté par le ministère de la Culture, qui a pour objectif de faciliter l'accès des jeunes aux offres culturelles. Grâce à une application web, les jeunes de 18 ans résidant en Bretagne depuis un an peuvent réserver des biens et des services culturels, en utilisant un compte virtuel crédité de 300€.

Pour bénéficier du dispositif, les bénéficiaires doivent s'inscrire sur : <http://pass.culture.fr>

SOLIDARITÉ



GARDE D'ENFANTS

CRÈCHE AU CLAIR DE LA LUNE

Au clair de la lune est une crèche parentale accueillant 15 enfants de 3 mois à 3 ans, ouverte uniquement aux parents personnels et étudiant-e-s de l'Université Rennes 2, résidant à Rennes. Cette crèche associative demande une implication des parents dans la vie de la structure : permanences à assurer par demi-journée, participation au bureau (présidence, trésorerie ou secrétariat), etc. Les enfants sont encadrés par des éducatrices diplômées d'État. Une préinscription est à faire 6 mois avant la naissance de l'enfant, sur rendez-vous.

Contact :

creche.clairlune@gmail.com
02 99 14 14 71
Bâtiment I - campus Villejean

L'ÉTOILE

L'Étoile est un centre d'information petite enfance (0 à 3 ans) géré par la Ville de Rennes et la Caf. Son Relais Petite Enfance accompagne les familles rennaises dans leur recherche de mode de garde et leur fonction d'employeur, ainsi que les assistant-e-s maternel-le-s dans leur pratique professionnelle. L'Étoile, c'est aussi le guichet unique pour les demandes d'attribution de places en crèche pour les enfants rennais dans les crèches municipales ou dans certaines crèches associatives de la ville.

Contact :

2 rue Jacques Gabriel,
35000 Rennes
02 99 67 11 70
etoile-relaispetiteenfance@ville-rennes.fr

ASSOCIATION PARENBOUGE

L'association propose des modes de garde divers et alternatifs à Rennes : <http://parenbouge.fr>



ENTRAIDE

RECUP' CAMPUS VILLEJEAN RÉCUP' MAZIER

Situés sur nos campus, les espaces de gratuité étudiants sont des lieux où l'on peut venir déposer et/ou récupérer divers objets : meubles, vaisselle, petit électroménager, décoration ou encore fournitures scolaires... Il s'agit d'effectuer un geste à la fois écologique et solidaire : en plus de vous équiper à moindre coût, vous participez à la réduction des déchets en évitant l'incinération ou la mise en décharge d'objets encore fonctionnels.

Contact :

recupcampus@gmail.com
recupmazier@gmail.com

L'ÉPICERIE GRATUITE

L'Épicerie gratuite est une association étudiante solidaire luttant contre le gaspillage alimentaire en redistribuant gratuitement aux étudiant-e-s des denrées issues d'inventus de grandes surfaces et de cantines. Distributions lundi, mardi et vendredi à l'Erève.

Contact :

epicerie.gratuite.r2@gmail.com
Facebook : @Epicieriegratuite Rennes2

BOÎTE À DONS / BOÎTE À LIVRES

Une boîte à dons est installée dans le hall du bâtiment B. Elle permet de récupérer gratuitement ou de déposer dans des cases prévues à cet effet, vêtements, jeux, ou objets de toutes sortes, réutilisables par d'autres.

Sur le même principe, des boîtes à livres sont installées sur le campus Villejean à plusieurs endroits (Érève, Médiathèque) et sur le campus Mazier (Hall B).

PRÊT D'ORDINATEUR

Vous pouvez faire une demande de prêt d'ordinateur via le formulaire accessible sur l'ENT étudiant, rubrique FAQ Covid étudiant-e-s

TRANSPORTS MOBILITÉ



TARIFICATION SOLIDAIRE DES TRANSPORTS

Avec la Tarification Solidaire des Transports (TST), vous obtenez gratuitement, ou avec des réductions allant de 50 à 85%, votre abonnement aux transports en commun. La TST est valable sur le réseau STAR, pour les abonnements bus, métro et Handistar. Elle s'applique aux étudiant-e-s boursier-ère-s aux échelons 2 à 7 résidant dans la métropole. Pour l'activer, rendez-vous sur www.metropole.rennes.fr/tst-sortir.

DÉPLACEZ-VOUS EN TRAIN

Profitez des réductions pour les moins de 26 ans sur les abonnements TER BreizhGo pour vos déplacements domicile/études. Vous pouvez aussi bénéficier de promos sur les trajets dans toute la Bretagne.

Contact :

<https://www.ter.sncf.com/bretagne/offres/tarifs/quotidien-moins-26>

<https://www.ter.sncf.com/bretagne/offres/tarifs>

COVOITURAGE

Plusieurs plateformes sont disponibles pour les déplacements ponctuels, telles que Blablacar. Pour vos déplacements quotidiens vers le campus, rejoignez la communauté Université Rennes 2 sur OuestGo, plateforme du covoiturage de proximité du Grand Ouest.

Des panneaux de covoiturage autogérés existent aussi sur nos 3 campus (Erève à Villejean, Cafét à La Harpe, hall B à Mazier).



BOURSE AUX VÉLOS

Dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, l'Université Rennes 2 propose chaque année en septembre différentes activités sur le thème des déplacements et une bourse aux vélos d'occasion. Vous pouvez y vendre votre vieux vélo (sans commission) ou en acheter un à prix modéré.

Contact :

julie.clement@univ-rennes2.fr
<https://intranet.univ-rennes2.fr/drim/actualites/semaine-mobilite-rennes-2>

ATELIER D'AUTO-RÉPARATION VÉLO

L'atelier d'auto-réparation vélo est géré par l'association Ar Vuhez. Il se trouve au cœur du campus Villejean près des escaliers du bâtiment B. Des bénévoles mettent à disposition tous les outils nécessaires à l'entretien de votre vélo. Chacun-e vient réparer son propre vélo. Les bénévoles ne sont pas professionnel-le-s, ils-elles sont là pour aider les gens dans la mesure de leurs capacités, mais aussi pour apprendre. Expert-e ou novice, n'hésitez pas à passer à l'atelier ou contacter l'association.

Contact :

ar.vuhez@gmail.com

ASSOCIATION LA PETITE RENNES

L'association La Petite Rennes propose un atelier participatif d'auto-réparation de vélos dans le centre-ville. Elle organise aussi une filière de réemploi et de revalorisation du vélo avec possibilité d'acheter des vélos d'occasion remis en état.

Contact :

contact@lapetiterennes.org
www.lapetiterennes.org



WWW.UNIV-RENNES2.FR

